

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 mai 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **Lot 6 461 619, rue des Rêves**

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0023 :

La demande de dérogation mineure 2026-0023 vise à :

- Autoriser la construction d'un bâtiment unifamilial isolé à 5,70 mètres de la limite de propriété avant secondaire, soit à une distance inférieure au minimum de 6 mètres prescrit à la grille de zonage.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 23 avril 2026.

*(signé)*

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint